

Le monument aux Morts de la Première Guerre mondiale de Trappes



En ce début de XX^e siècle, Trappes est encore un village rural d'un millier d'habitants, dont l'activité principale, l'agriculture, côtoie une timide gare de triage installée pour renforcer celle des « Matelots » de Versailles.

En 1914, 64 hommes partent à la guerre dès les premiers jours, avec les conséquences que cela entraîne pour les travaux des champs, l'artisanat et le commerce.

En 1916, l'agriculture et les récoltes sont très touchées par les départs des appelés, malgré la participation massive des femmes, des enfants et des anciens. La gare de triage de Trappes connaît un développement rapide et devient une gare régulatrice d'évacuation. Une quarantaine de réfugiés provenant des régions envahies y travaillent.

À nos morts de la Grande Guerre

Le bilan des victimes trappistes s'élève à 62 morts, d'après les archives municipales.

Le 25 octobre 1919 est votée une loi relative à la commémoration et à la glorification des « Morts pour la France » au cours de la Grande Guerre. Cette loi est à l'origine de la minute de silence, pratiquée pour la première fois le 11 novembre 1922 qui remplaça les cloches et les tirs de canon.

Le décret sur l'Homage public, émit le 20 novembre 1921, appuie l'érection locale d'un monument.

En référence à cette loi, un monument aux Morts communal est inauguré à Trappes le **25 septembre 1921** place de la mairie, place qui existait à l'époque au carrefour des rues de Montfort, de la République, du Gué et de l'avenue Carnot (tronçon remplacé aujourd'hui par la RN 10).

Selon les pièces relatives aux délibérations du Conseil municipal et de la Commission aux Monuments aux Morts de 1921-1922, une souscription a été ouverte pour son achat et les travaux préliminaires pour son assise.

- Coût : 12.500 francs.
- Souscription : 6.500 francs.
Subvention de la commune : 4.000 francs de budget voté et 2.000 francs de budget exceptionnel.
- Dons de particuliers ou d'entreprises : M. Morgan, propriétaire de l'Étoile d'or et du cinéma : 880 francs.

Plusieurs emplacements sont proposés mais le choix définitif portera sur la place de la Mairie (Conseil municipal du 28 juin 1921).

Inauguration du monument

La cérémonie comprend un dépôt de couronne, symbole de la gloire et des hauts faits, des dépôts de gerbes, les discours du Maire, Léon Hennet, du président de l'Union des combattants et des mobilisés, Monsieur Duprunt et de l'abbé Rougeault, curé de Trappes.

La cérémonie en l'église sera suivie d'un vin d'honneur : les vins ayant été fournis par Louis Morgant, propriétaire de l'Étoile d'or, Eugène Lamiot, propriétaire de l'hôtel Moderne et le dépôt local de l'Union commerciale.



Arrivée du cortège pour l'inauguration du monument



Discours du Maire, M. Léon Hennem



Discours de M. Duprunt, Président de l'Union des Combattants et des mobilisés

Description du monument



Le monument de pierre blanche en forme d'obélisque rend hommage « *A nos morts de la Grande Guerre* » et porte les noms de 53 disparus sur les 62 recensés.

Une feuille de palmier et une médaille du combattant entourée de végétaux en bronze, sont les symboles attribués aux héros. La médaille, décoration militaire attribuée pour récompenser une conduite exceptionnelle, a été « Offert[e] par des mobilisés et des combattants à leurs glorieux camarades ».

Un « coq chantant » représentant le courage, la fierté et le combat sera posé sur la pointe de l'obélisque le 27 novembre 1922.





Inscriptions :

. « A nos morts de la
Grande Guerre »

. « 1914-1919 »

. « Offert par des combattants
et des mobilisés à leurs
glorieux camarades ».





6. Trappes (S.-&-O) — Le Monument.
Place de la Mairie avec son monument, 1937

Déplacement du monument

En raison de la déviation de la nationale 10, le monument sera déplacé pour être installé le 30 janvier 1953 sur la place de l'église.

À l'occasion du Centenaire de la Grande Guerre, ce monument a été restauré par la Municipalité en octobre 2014.

